

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Modification et requalification des trottoirs longeant la RT11 pour la création d'une voie douce dénommée "U SPASSIMARE"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	<p>L'ensemble du projet se situe sur le domaine public routier de la Collectivité Territoriale de Corse. Il prévoit la requalification des trottoirs longeant la RT11 de la sortie Sud du tunnel du vieux port à l'accès à la route de l'Arinella.</p> <p>L'ensemble du projet s'étend sur une longueur de 1 550 ml et comprend deux zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> La première zone de la sortie Sud du tunnel au carrefour des Pompiers s'étend sur une longueur de 930 ml et une surface de 2 720 m². La deuxième zone du Carrefour des pompiers à la route de l'Arinella s'étend sur une longueur de 620 ml et une surface de 4 120 m², dont 890 m² de surplomb sur les enrochements existants.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la requalification des trottoirs longeant la RT11 de la sortie Sud du tunnel du vieux port à l'accès à la route de l'Arinella.

L'ensemble du projet s'étend sur une longueur de 1 550 ml et comprend deux zones :

- La première zone de la sortie Sud du tunnel au carrefour des Pompiers (930 ml) consiste à requalifier et sécuriser le trottoir existant.
- La deuxième zone du Carrefour des pompiers à la route de l'Arinella (620 ml) consiste à requalifier, sécuriser et élargir de 1m20 le trottoir existant côté mer.

Les requalifications consisteront en la réfection des revêtements de sol et des murets

L'éclairage public existant sera requalifié avec le changement des mâts existants, afin d'atteindre le niveau d'éclairage exigé.

La bande piétonne et cyclable aura un éclairage spécifique. Les types de lampes seront à basse consommation (Led) avec un système de gestion économique.

La sécurité du cheminement cyclable sera assurée par une double protection :

- Une bordure haute coulée in situ empêchant l'intrusion des véhicules sur la voie douce
- Une barrière haute métallique de 1m20 contre la chute des cyclistes et usagers sur la chaussée sur l'ensemble du projet et la même barrière côté enrochements dans la deuxième zone.

Des matériaux de qualités seront mis en œuvre sur l'ensemble du projet (voir 4.3.2 pour le détail des matériaux).

Les enrobés seront réalisés avec un liant transparent mettant en valeur les agrégats, s'intégrant ainsi mieux à l'espace de bord de mer.

La vue sur la mer depuis les véhicules sera maintenue grâce à la transparence des barrières de protection mises en place

4.2 Objectifs du projet

La création du tronçon de Voie douce « U Spassimare » s'intègre dans le développement des modes de déplacement doux et donc dans le schéma directeur des pistes cyclables de la commune.

Cet axe principal du dispositif permettra de relier les quartiers de la Citadelle et de Saint Joseph à la piste cyclable de l'Arinella. Celle-ci dessert déjà les plages et les zones de loisirs des arrières plages.

Cet axe sera accessible exclusivement aux piétons, cycles et personnes à mobilité réduite, en toute sécurité. La spécificité de ce type de mode de déplacement doux permet de maintenir un impact environnemental quasi nul, sans création de pollution supplémentaire.

Ces aménagements seront également l'occasion de reconquérir le bord de mer et de requalifier globalement le littoral bastiais.

Dès le démarrage des études, une attention particulière a été portée à la préservation de l'existant. Il s'agissait bien évidemment de maîtriser l'impact sur l'environnement afin d'en limiter le plus possible tout effet négatif mais il s'agissait également de conserver les caractéristiques du site, c'est à dire :

- Le maintien de la voie de circulation dans son assiette foncière actuelle.
- Aucune modification du système d'évacuation des eaux de pluies, que ce soit en surface ou en sous-sol, ne sera effectué.
- Aucune modification des profils en travers, les trottoirs ne seront ni décaissés ni rabotés, et les nouveaux revêtements seront réalisés sur les existants.

En conclusion, l'ensemble de ces réalisations ne modifieront en aucun cas ni la forme du site ni la nature du littoral existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le dispositif retenu, comme précisé dans les caractéristiques générales du projet, est une requalification des trottoirs longeant la RT11.

Les modes de réalisation retenus seront rapides et peu impactants :

- La réalisation des bordures coulées ne prévoira aucun terrassement: celle-ci se fera sur la bordure T2 existante et aucune évacuation de déblais n'est donc à prévoir. Sa mise en œuvre rapide à l'exécution limitera le plus possible les effets négatifs sur la circulation des véhicules.
- Le nouveau tapis d'enrobé sera réalisé sur le trottoir existant, aucun rabotage ni évacuation de déblais n'est à prévoir.
- Aucune modification n'est prévue dans l'implantation des mâts d'éclairage, en évitant de ce fait la réalisation de tranchée ou terrassement. Par ailleurs la technique d'éclairage par "led" permettra une adaptation spécifique au site avec des niveaux de performance d'éclairage optimum, sans porter atteinte au milieu naturel.

Une attention particulière sera portée à la préservation de l'environnement, comme indiqué précédemment. L'entreprise en charge de la réalisation des travaux devra faire en sorte de ne pas déverser les eaux usées du chantier dans les eaux de surface ordinaires, dans les égouts publics et dans les écoulements des eaux pluviales.

De plus des aménagements particuliers seront mis en place pour la réalisation de la dalle dans la deuxième zone, et plus précisément:

- La mise en œuvre de bâches de protection étanches pour la récupération des surplus de béton. Elles seront installées lors du coulage des dalles sur les enrochements.

Pour limiter le plus possible les nuisances à la circulation automobile, l'ensemble des tâches seront exécutées de nuit, ainsi que les approvisionnements du chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lors de la conception du projet une attention particulière a été portée sur le choix des matériaux et sur la sécurité des personnes.

Les matériaux choisis sont des produits pérennes de haute performance en vue de leur utilisation dans un site très exposé aux intempéries, et plus exactement :

- Le couronnement des murets sera réalisé en pierre de taille.
- Les murets seront doublés avec un béton imprimé.
- Les candélabres seront en fonte, résistants également au vent très fort du secteur.
- Les barrières métalliques seront protégées pour l'exposition maximale aux embruns.

En ce qui concerne la sécurité des personnes, une double protection composée d'une barrière métallique et d'une bordure haute coulée seront installées le long du cheminement. Cette dernière sera réalisée entièrement en béton.

De plus un système de fermeture sera installé dans la zone la plus exposée au débordement de houle, celle comprise entre la sortie sud du tunnel au carrefour des pompiers. Elle se composera d'une simple barrière métallique, et sa fermeture se fera conjointement à la fermeture du tunnel.

Pour garantir l'entretien et l'exploitation notamment au droit des épis, des accès seront maintenus entre la voie douce et la route territoriale.

Compte tenu de la qualité des matériaux utilisés, le cheminement n'aura pas besoin d'entretien particulier, une surveillance normale suffira.

Une évacuation des gravats ainsi qu'un nettoyage de la zone sera effectué après chaque intempérie pour garantir le bon fonctionnement de l'ouvrage.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Convention avec la Collectivité Territoriale de Corse pour : Transfert de gestion et superposition d'affectation

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Infrastructures routières et création de cheminement piéton	1 550 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu Dit Carbonite
20600 BASTIA

Coordonnées géographiques¹

Long. 9° 26'46.8" Lat. 42° 41'09.2"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 9° 27'02.6" Lat. 42° 41'29.6"

Point d'arrivée : Long. 9° 26'48.6" Lat. 42° 40'52.2"

Communes traversées :

Bastia

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Cheminement piétons ,trottoir.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Zone naturelle d'attente
PLU du 18 décembre 2009.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral n° 2015110-002 approuvé le 20/04/2015

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRIF approuvé le 31/05/2011 PPRI approuvé le 10/08/2015 PPRT approuvé le 25/01/2016
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité des sites : - Site FR 9402014 Grand herbier de la côte orientale - Site FR 9400571 Étang de Biguglia A une distance de 2 200 m environ
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remparts de la Citadelle Eglise Sainte Marie Eglise Notre Dame des Victoires

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources				
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?			
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel				
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de l'importance du projet et de sa situation géographique proche du milieu marin, la commune a préféré, en accord avec les services d'état, de déposer un dossier de demande d'examen au "cas par cas", quoique le projet ne soit pas assujéti à ce type de procédure, se situant sur du domaine public routier et non maritime.

La zone faisant l'objet des travaux est peu mise en valeur actuellement. Ce projet consiste à embellir cet espace qui ne présente aujourd'hui aucune sensibilité environnementale particulière, d'autant plus qu'une voie à forte circulation est installée à proximité immédiate.

Le projet vise donc à une mise en valeur de l'ensemble du site avec, à la fois, une prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions : éclairage, faune, flore ; mais également une prise en compte de la sécurisation des cheminements piétons, PMR et cyclistes.

Il s'inscrit dans une politique globale de la ville qui vise au développement et à la promotion des modes doux de déplacements. La réalisation de ce tronçon est considérée comme essentielle et indispensable pour la progression de ce type de transport.

Les travaux prévus requalifieront les trottoirs déjà existants et permettront la création d'un cheminement piéton protégé et sécurisé. De plus cet aménagement rendra possible la liaison, entre les quartiers d'habitations de la Citadelle et Saint Joseph à la Plage de l'Arinella.

En conclusion, au vu des différents éléments, nous considérons qu'une demande d'étude d'impact ne sera pas utile pour la réalisation de ce projet, car sa réalisation n'entraînera aucune incidence dans une zone à faibles enjeux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

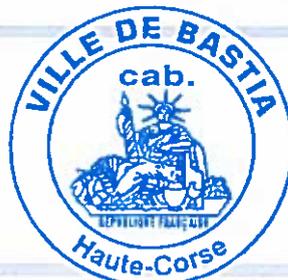
Fait à Bastia

le, 20 juin 2016

Signature

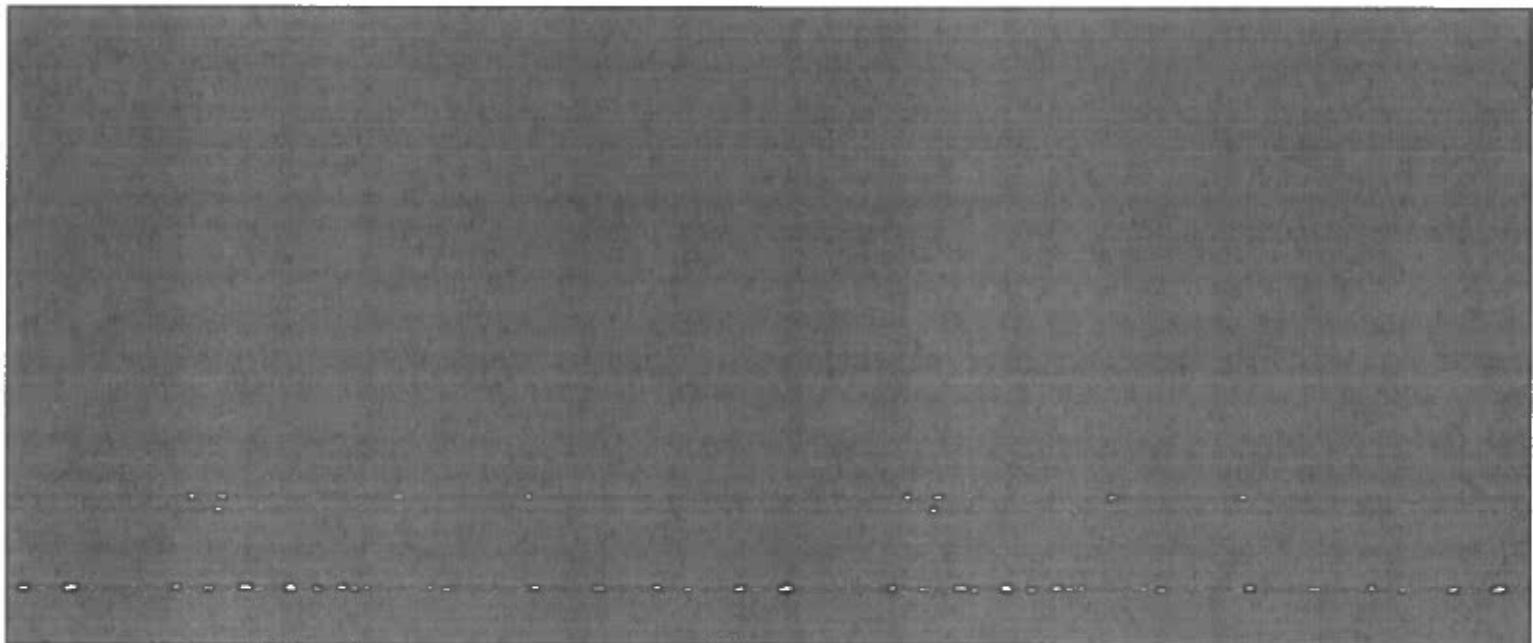
Le Maire

Pierre SAVELLI





Bastia



SPASSIMARE

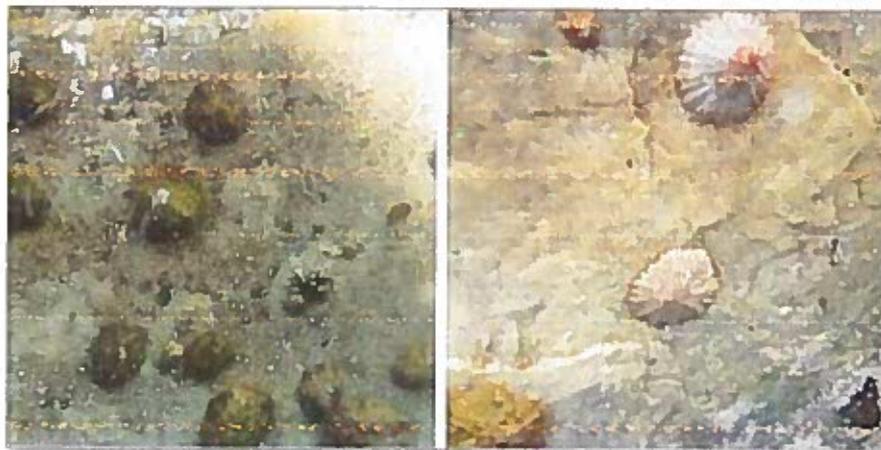
Localisation et caractéristiques du projet

SPASSIMARE

Le projet se situe entre le ruisseau de Lupino et la bretelle de raccordement à la route de l'Arinella.



Les inventaires des espèces protégées, les levés hydrographiques et les études du milieu, réalisés sur le site de la Carbonite, pour le projet d'extension du port de Bastia, montrent la présence de plusieurs espèces protégées exclusivement dans la zone médiolittorale (zone de balancement des marées, tantôt immergée, tantôt émergée), notamment de nombreuses populations de patelles dont la *Patella ferruginea*, ainsi que dans la zone infralittorale (zone submergée comprise entre la surface et 40m de fond) dans laquelle on trouve la présence de patelles ou nacres géantes *Pinna nobilis* ainsi que d'herbiers de posidonies.



Patella ferruginea

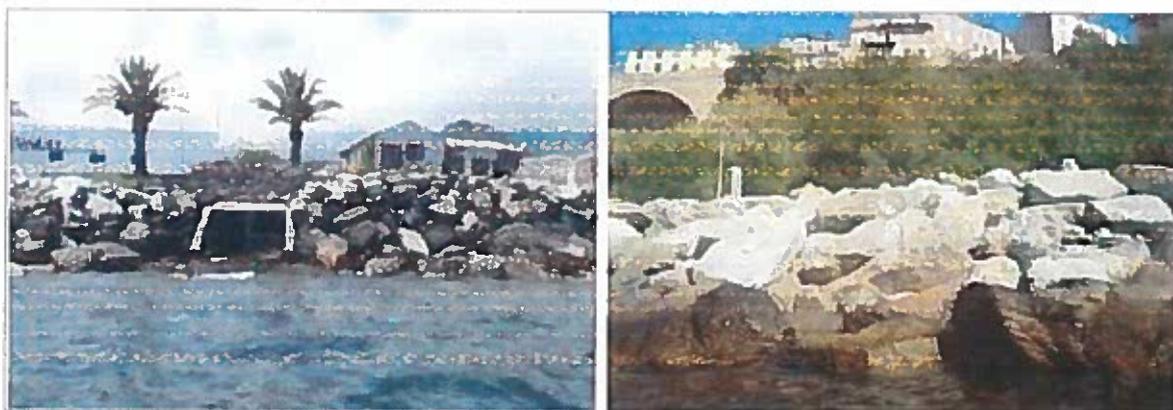


Herbiers de posidonies



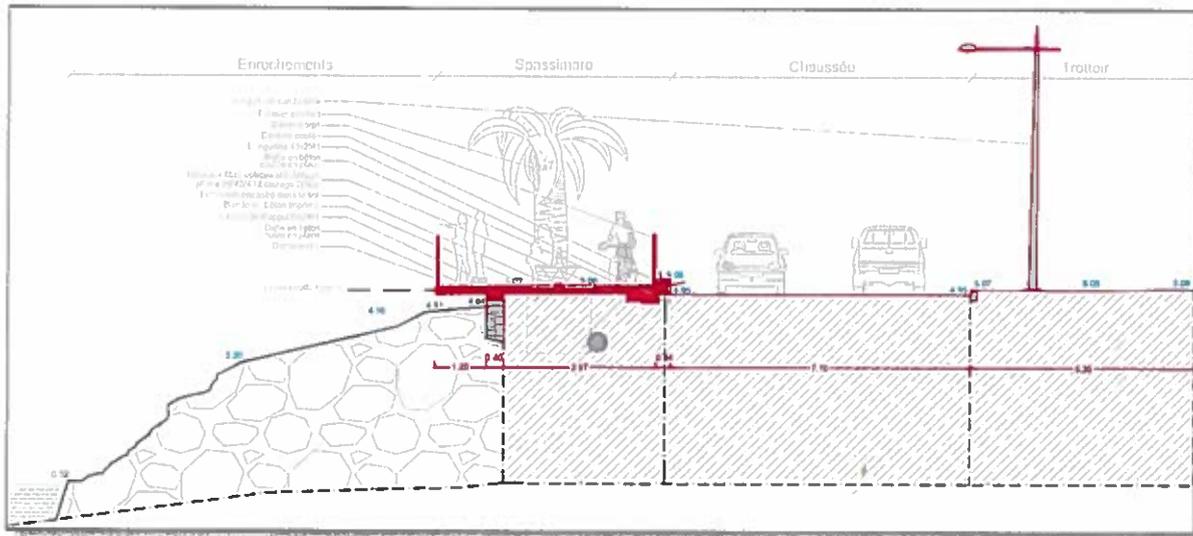
*Patelle ou nacre géante
(Pinna nobilis)*

La zone intéressée par le projet, zone dite supralittorale, représentée par des milieux artificialisés créés à partir de blocs rocheux ou de tétrapodes, est une zone qui se trouve sous l'influence des embruns et jamais immergée. Cet habitat est essentiellement caractérisé par sa coloration noirâtre due au développement de lichen. Peu d'espèces se développent dans cet environnement extrême.



Zone supralittorale

Notre projet « Spassimare » prévoit la réalisation d'une dalle béton sur l'ensemble de la largeur du trottoir existant, avec un débordement sur les enrochements d'environ 1.20 mètre, comme montre la coupe type ci-dessous.

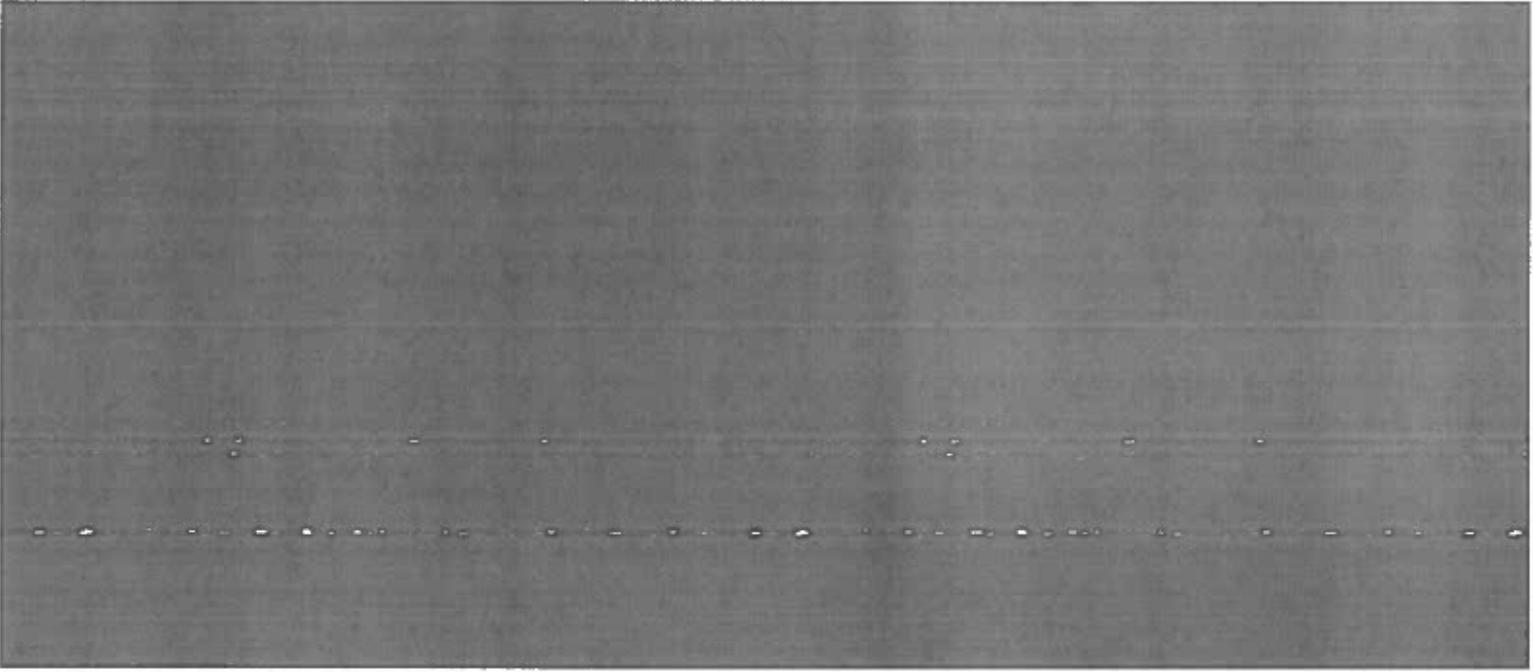


La partie de la dalle réalisée en débordement surplombe les enrochements (Etage supralittoral) dans leur partie la plus élevée, la faible largeur du débordement permet la réalisation d'une structure autoporteuse, de ce fait sa stabilité est assurée par la seule rigidité de sa forme.

Pour ces raisons, ni les enrochements ni les espèces protégées observées dans la zone seront impactés par l'ouvrage.



Bastia



SPASSIMARE :

Caractéristiques de l'éclairage

Projecteur linéaire d'éclairage encastré type 564

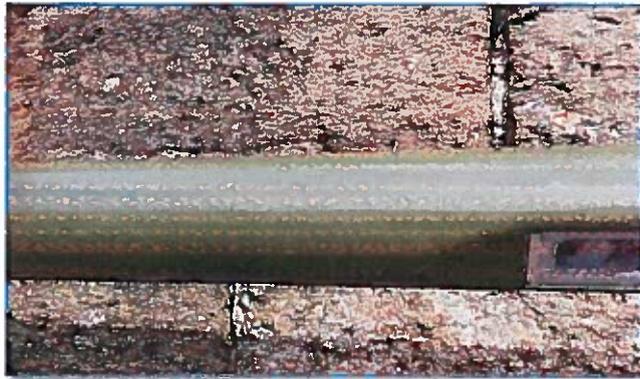


Ensemble comprenant :

- **Eléments de serrurerie acier**

Pour intégration de projecteurs à LED pour fixation sans saillie ni aspérités.

- Profilé acier diam 48mm épaisseur 2mm
- Sortie passage de câble dans l'axe
- Longueur 3.00m
- 1 fenêtre type V1
- Finition de la découpe de fenêtre en chanfrein (aucune arrête perceptible au toucher)
- Toutes les arrêtes seront soigneusement chanfreinées pour ne pas blesser les câbles.



- **1 Projecteur linéaire d'éclairage.**

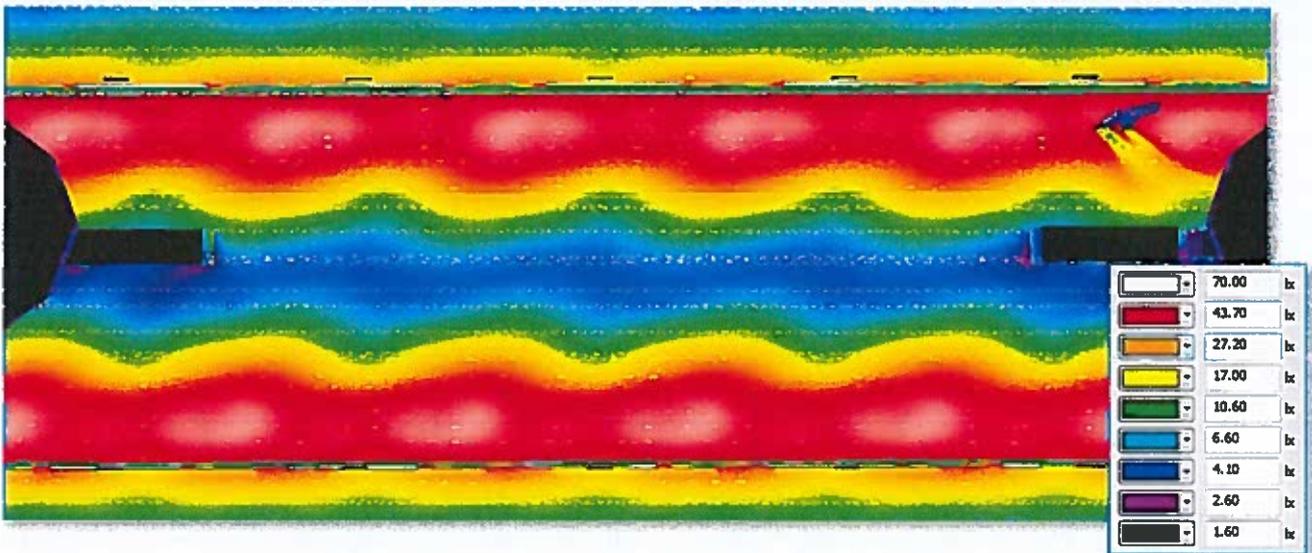
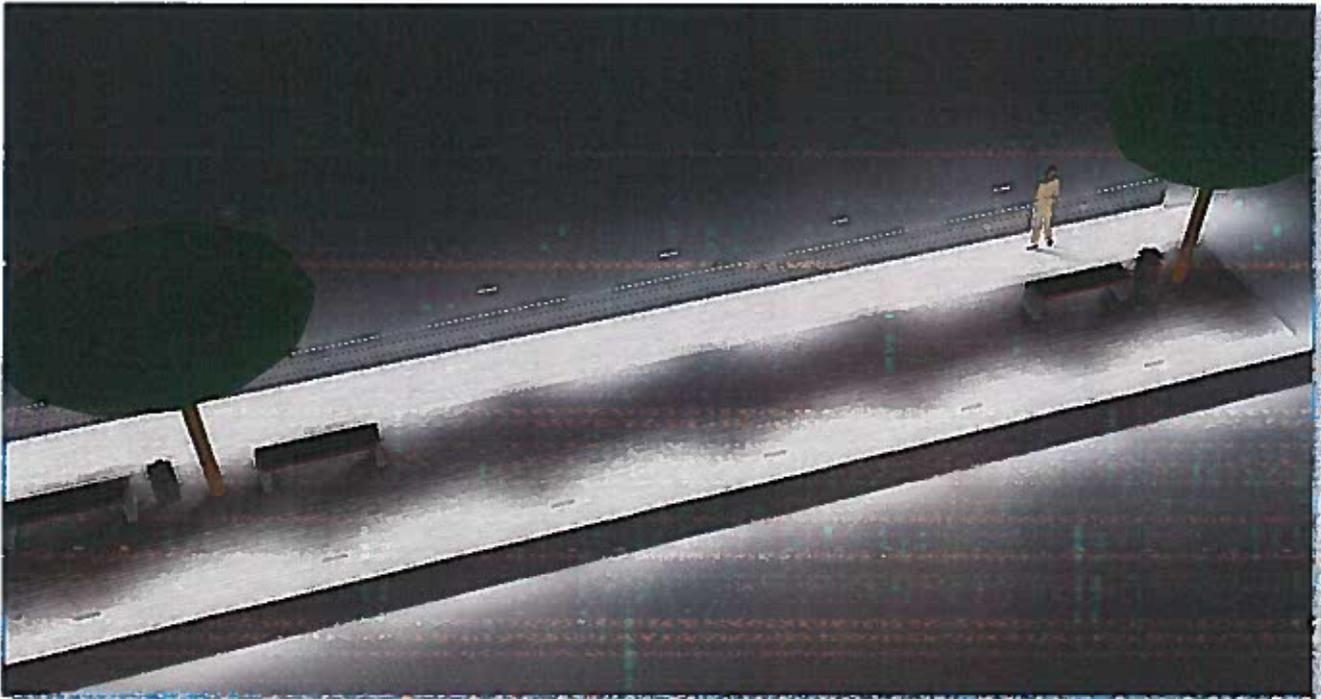
- Profil en aluminium anodisé 26x20x300mm
- Fenêtre en verre organique anti UV et anti rayures
- IP 67 – IK 10
- Platine 6 leds 1W (couleur à définir) optique L5 ou L6 (à définir)
- Tension 22-28 VDC Classe III
- Consommation 8W
- Fourni avec câble 1.00m en standard sur presse étoupe en bout
- Température de contact main courante < à 40°

- **Photométrie.**

- Hauteur du point d'éclairage : 1,2m du sol

- Inclinaison de 0°

-	Trame de calcul
E_{moy} (lx)	27
E_{min} (lx)	4,14
E_{max} (lx)	62
E_{min} / E_{moy}	0,155



Les simulations de rendu doivent être interprétées avec vigilance : elles permettent d'avoir une idée générale d'homogénéité d'éclairage plus que l'impression finale qu'aurait un observateur (phénomène de saturation comme en photographie).

ZONE D'ESSAI

Zone d'essai réalisée en avril 2016 au droit du centre technique municipal de la commune.

